**PROCÈS-VERBAL**

**DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2019 À 19H30**

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

| | |
|---|---|
| Le maire : | M. Jean-Marie Laplante |
| Les conseillers : | M. Daniel Roy |
| | M. Marcel Bonneau |
| | M. Michel Massé |
| | Mme Lynda Cusson |
| | Mme Marie-Eve Massé |

Est absente : Mme Mélanie Valois

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

149-09-2019 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

150-09-2019 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019, tel que rédigé.

Adoptée

151-09-2019 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

| | |
|---|---|
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 21 708.33$ |
| SÉCURITÉ PUBLIQUE | 1 906.87$ |
| VOIRIE MUNICIPALE | 6 031.96$ |
| HYGIÈNE DU MILIEU | 34 842.17$ |
| SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie) | 494.52$ |
| URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE | 0.00$ |
| LOISIRS ET CULTURE | 393.25$ |
| FRAIS DE FINANCEMENT | 0.00$ |
| IMMOBILISATIONS | 2 529.44$ |
| TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2019: | 67 906.54$ |

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois d'août 2019 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

152-09-2019 Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

*Piste cyclable et rue du Marché*
Les travaux visant la coupe des arbres et branches d'arbres sur la piste cyclable et la rue du Marché ont été complétés.

*Pancarte et balise rue St-Nicolas*
Les balises devraient être installées sous peu.

*Travaux rue Charlebois et Marois*
Les travaux visant la réfection du ponceau de la rue Marois ont été complétés.

*Bassin rétention coin rue des Pins et Ste-Marguerite*
Un bassin de rétention pour le sable a été installé au coin des rues des Pins et des Lilas. Il sera vidangé périodiquement.

*Cabanon pour installation de la génératrice à l'hôtel de ville*
Des offres de services ont été produites pour la construction du cabanon devant abriter la génératrice pour l'hôtel de ville. Il serait possible aussi d'y faire une division pour aménager une salle de bain accessible au public. On recommande de retenir l'offre de service de M. Stewart Friesen pour l'installation d'un cabanon pré-fabriqué, au montant approximatif de 2 800$. Il resterait à l'isoler et faire la division et la plomberie nécessaire à la salle de bain, le cas échéant.

*Motion de félicitations*
Le maire adresse une motion de félicitations à M. Guy Cusson qui a cumulé 15 années de services à la municipalité comme inspecteur municipal, le 30 août dernier.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses nécessaires pour l'exécution des achats ci-haut mentionné.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois d'août 2019

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en août 2019, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités
Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Les personnes présentent dans l'assistance présente leur question.

153-09-2019 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 515 000 $ qui sera réalisé le 10 septembre 2019

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Village de Roxton Falls souhaite emprunter par billets pour un montant total de 515 000 $ qui sera réalisé le 10 septembre 2019, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de $ |
|---|---|
| 08-2008 | 241 400 $ |
| 03-2014 | 273 600 $ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 08-2008 et 03-2014, la Village de Roxton Falls souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Village de Roxton Falls avait le 9 septembre 2019, un emprunt au montant de 667 000 $, sur un emprunt original de 802 100 $, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 08-2008 et 03-2014;

ATTENDU QUE, en date du 9 septembre 2019, cet emprunt n'a pas été renouvellé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 10 septembre 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 08-2008 et 03-2014;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 septembre 2019;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mars et le 10 septembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|---|---|---|
| **2020.** | **23 000 $** | |
| **2021.** | **23 900 $** | |
| **2022.** | **24 400 $** | |
| **2023.** | **25 200 $** | |
| **2024.** | **26 000 $** | **(à payer en 2024)** |
| **2024.** | **392 500 $** | **(à renouveler)** |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 08-2008 et 03-2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 10 septembre 2019, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 08-2008 et 03-2014, soit prolongé d'un (1) jour.

Adoptée

154-09-2019 <u>Règlement d'emprunt #08-2008 et #03-2014 : autorisation afin d'emprunter par billet auprès de l'institution financière prêteuse et autorisation de signature</u>

| | | | |
|---|---|---|---|
| Date d'ouverture : | 3 septembre 2019 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 10 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 6 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission : | 10 septembre 2019 |
| Montant : | 515 000 $ | | |

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Roxton Falls a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 septembre 2019, au montant de 515 000 $*;*

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|---|---|---|
| 23 000 $ | 2,63000 % | 2020 |
| 23 900 $ | 2,63000 % | 2021 |
| 24 400 $ | 2,63000 % | 2022 |
| 25 200 $ | 2,63000 % | 2023 |
| 418 500 $ | 2,63000 % | 2024 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,63000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|---|---|---|
| 23 000 $ | 2,05000 % | 2020 |
| 23 900 $ | 2,05000 % | 2021 |
| 24 400 $ | 2,10000 % | 2022 |
| 25 200 $ | 2,15000 % | 2023 |
| 418 500 $ | 2,25000 % | 2024 |

Prix : 98,30300 Coût réel : 2,63499 %

3 - CD D'ACTON VALE-RIVIERE-NOIRE

| | | |
|---|---|---|
| 23 000 $ | 2,72000 % | 2020 |
| 23 900 $ | 2,72000 % | 2021 |
| 24 400 $ | 2,72000 % | 2022 |
| 25 200 $ | 2,72000 % | 2023 |
| 418 500 $ | 2,72000 % | 2024 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,72000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Michel Massé
Secondé par par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du village de Roxton Falls accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 10 septembre 2019 au montant de 515 000 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 08-2008 et 03-2014. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

155-09-2019 <u>Offre d'achat déposée par M. Nicolas Bélanger Bluteau, pour le lot # 5 507 077 situé dans le développement domiciliaire de la Municipalité de Roxton Falls</u>

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Nicolas Bélanger Bluteau dépose, en date du 26 août 2019, une offre d'achat pour le terrain portant le numéro de lot #5 507 077, faisant partie du développement domiciliaire appartenant à la Municipalité de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE le prix de ce terrain est fixé à 17 990.15$ (plus les taxes applicables) et qu'un acompte de 1 000$ est versé, le solde étant payable à la signature du contrat notarié;

CONSIDÉRANT QUE le document intitulé « Offre d'achat –Développement domiciliaire de Roxton Falls rue des Pins et rue des Lilas», signé en date du 26 août 2019 par Monsieur Nicolas Bélanger Bluteau, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'achat déposée Monsieur Nicolas Bélanger Bluteau, pour le lot #5 507 077, au prix de 17 990.15$ plus les taxes applicables.

Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Gagné, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin, soient par la présente résolution autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

Installation d'une génératrice à l'hôtel de ville

L'inspecteur municipal fait état de l'avancement des procédures dans ce projet. La génératrice est achetée. Le suivi du projet est à venir en septembre.

Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale : avis à adresser à la RIPI de Roxton Falls et au Canton de Roxton, en vertu de l'article 15 intitulé « Durée et renouvellement », visant à signifier l'intention de mettre fin à l'entente telle que rédigée, pour en modifier le contenu

On demande à la directrice générale d'apporter plus d'information quant aux modalités qui pourraient être modifiées ainsi que les répercussions budgétaires qui pourraient être anticipées, avant de donner suite à cette proposition.

Service de téléavertisseur par Info Page : fin de la couverture réseau au 31 octobre 2019

Le service présentement offert en matière de téléavertisseur par la compagnie Info Page, pour les appels transmis au service des premiers répondants, prendra fin au 31 octobre 2019. Les services de téléavertisseurs étant désuet, il faut voir à retenir une solution visant à transmettre les appels par une application cellulaire. Les développements sont à venir pour la solution qui sera retenue.

Énergère-Conversion au DEL : suivi

La directrice générale informe les élus de l'état d'avancement de la conversion. Les travaux sont essentiellement terminés, il reste les derniers ajustements et rapport final de conversion.

Arrêt toutes directions au coin des rues Notre-Dame et du Marché : suivi

Le dossier est toujours en développement auprès du bureau du député André Lamontagne. Le nouvel attaché politique en maintenant en charge de faire évoluer ce dossier auprès du cabinet du ministre des Transports.

156-09-2019 Règlement #04-2019, modifiant le règlement #246-2001, réglant les travaux dans l'emprise des rues sur le territoire de la Municipalité du Village de Roxton Falls : avis de motion et adoption du projet de règlement

AVIS DE MOTION est par les présentes donné, par le conseiller Michel Massé, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption, le Règlement #04-2019, modifiant le règlement #246-2001, réglant les travaux dans l'emprise des rues sur le territoire de la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Le projet de règlement #04-2019 est présenté et déposé séance tenante et il vise principalement à régir les travaux dans l'emprise des rues des Pins et des Lilas, plus précisément en interdisant la fermeture complète des fossés dans ce secteur et en établissant des modalités précises de fermeture pour ces rues.

Adoptée

157-09-2019 Asphaltage de la rue Cabana et Duval : mandat aux Services EXP Inc. pour la conception des plans et devis, visant la réalisation des travaux en 2020

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels des Services EXP Inc., visant la préparation des plans et devis pour la réfection des rues Duval et Cabana, présentée en date du 30 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à la réalisation de ces travaux en 2020, le plus tôt possible au printemps, mais en jumelant ces travaux avec d'autres travaux de même nature, qui seront eux aussi à réaliser en 2020;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels déposée par Les Services EXP Inc., au montant de 7 000$ plus taxes, visant la préparation des plans et devis pour la réfection des rues Duval et Cabana, le tout tel que précisé selon les modalités de l'offre présentée en date du 30 août 2019.

Adoptée

158-09-2019 <u>Rapiéçage manuel : offre de services d'Asphalte Bernier Inc.</u>

CONSIDÉRANT l'offre de services de la compagnie Asphalte Bernier Inc., pour le rapiéçage de différents endroits dans la municipalité, comprenant la correction de l'asphalte de la rue Duval et Cabana en attendant d'en faire la réfection complète envisagée en 2020;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services d'Asphalte Bernier Inc., au montant de 8 000$ plus taxes, pour le rapiéçage de près de 3 000 pieds carrés, tel qu'identifié dans le document présenté en date du 28 août 2019 et portant le #7469.

Adoptée

159-09-2019 <u>Club de 3 et 4 roues du comté de Johnson Inc. : demande de renouvellement des droits de passage sur la piste cyclable et rues municipales, pour la saison 2019-2020</u>

CONSIDÉRANT QUE les membres du Club 3 & 4 roues du comté de Johnson Inc. présente une demande pour le renouvellement d'un droit de passage sur le circuit établi en 2005, lequel avait été autorisé par la résolution no. 290-12-2005 et modifié par la résolution no. 206-10-2010;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Il est secondé par Marcel Bonneau
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

1- Autoriser le maire, Jean-Marie Laplante et la directrice générale, Julie Gagné, à signer les documents donnant un droit de passage, selon le circuit établi en 2005, par la résolution no.290-12-2005 et modifié par la résolution no. 206-10-2010, pour la saison 2019-2020;

2- Que le doit de passage soit soumis aux conditions suivantes :
   2.1 La circulation doit se situer uniquement sur l'accotement des rues et être dans le même sens que la circulation.
   2.2 La limite de vitesse ne doit jamais excéder 10km/h.
   2.3 La signalisation existante ainsi que celle installée par le Club doivent être respectées en tout temps.
   2.4 La municipalité se réserve le droit de mettre fin à la présente autorisation en tout temps et à sa seule discrétion.
   2.5 Que la responsabilité de la signalisation demeure sous à la charge du Club.

Adoptée

160-09-2019 Motoneigistes du Corridor permanent Inc. : demande de renouvellement des droits de passage sur la piste cyclable et rues municipales, pour la saison 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE le Club des Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. sollicite le renouvellement des droits de passage pour la saison 2019-2020, en conformité avec le trajet connu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que la circulation des motoneiges se fasse le long du trottoir de la rue Notre-Dame, de la rue Charlebois jusqu'à la piste cyclable qui est aménagée le long de la pharmacie, emprunter cette section de piste cyclable jusqu'à la rue du Marché, traverser ensuite la rue du Marché jusqu'à la station-service, traverser la rue Notre-Dame et circuler sur la piste cyclable aménagée le long de la rue du Marché, jusqu'à la piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE la circulation doit toujours avoir lieu hors de tout trottoir, afin que la sécurité des piétons soit assurée;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, le Club des motoneigistes devra implanter de nouvelles pancartes de signalisation, pour bien diriger les utilisateurs et surtout, bien indiquer que la circulation ne doit pas se faire sur le trottoir;

CONSIDÉRANT QUE le tracé demeure le même, soit celui de la piste cyclable, rue Charlebois, rue Notre-Dame, rue du Marché jusqu'à la piste cyclable en direction d'Acton Vale;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Michel Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement des droits de passage pour la saison 2019-2020 pour le Club de Motoneiges du Corridor Permanent Inc., selon le trajet connu, en précisant toutefois que la circulation sur la rue Notre-Dame devra être autorisée le long du trottoir et non dessus.

Qu'il soit également demandé que des pancartes soient installées pour éviter que les motoneiges arrivent face aux piétons sur le trottoir, de même que toute signalisation nécessaire pour bien diriger les motoneigistes sur le tracé a emprunté et faisant l'objet de la présente autorisation de droit de passage sur le territoire.

Que le maire et la directrice générale soient par la présente autorisés à signer les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

161-09-2019 Entente relative à l'exécution de travaux municipaux et autorisation d'occupation du domaine public de la Municipalité du Village de Roxton Falls, dans l'emprise de la rue St-André : rapport des dépenses concernant l'exécution des travaux

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose le rapport des dépenses en regard avec les travaux visant l'aménagement de raccordements privés pour 5 propriétés de la rue St-André;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses comptabilisées actuellement totalisent un montant de 15 305.37$, lequel montant comprend un montant estimé pour la facture relative aux frais d'arpenteur, la facture finale n'étant pas encore déposée;

CONSIDÉRANT QUE les montants facturés aux citoyens concernés représentent un total de 30 142.20$, ce qui implique que des remboursements devront être réalisés auprès de ces citoyens, en fonction des dépenses réelles et des longueurs de branchement effectivement réalisées;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose un rapport qui prévoit actuellement des remboursements totalisant 14 836.83$, lequel montant devra être ajusté en fonction de la dernière facture à recevoir des arpenteurs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport des dépenses en regard avec les travaux visant l'aménagement de raccordements privés pour 5 propriétés de la rue St-André et d'autoriser la directrice générale à procéder au remboursement des citoyens concernés tels que proposés, lorsque la dernière facture relative aux frais d'arpenteur sera déposée et que les montants auront été ajustés.

Adoptée

162-09-2019 Bâtiment abritant la garderie : suivi du projet de rénovation des ouvertures et du revêtement extérieur

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à la rénovation du bâtiment abritant la garderie en changeant les ouvertures et le revêtement extérieur et ce, dès le printemps 2020;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services est déposée par Vitrerie Bourgeois & Associés inc., au montant de 22 954$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la commande des portes et fenêtres auprès de Vitrerie Bourgeois & Associés Inc., tel que présenté dans l'offre de services présentée au montant de 22 954$ plus taxes.

Adoptée

163-09-2019 Bâtiment abritant la garderie : suivi du projet de rénovation des ouvertures et du revêtement extérieur

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à la rénovation du bâtiment abritant la garderie en changeant les ouvertures et le revêtement extérieur et ce, dès le printemps 2020;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services est déposée par Construction Maxime Guilmain, entrepreneur général, au montant de 22 228$ plus taxes, matériel et main d'œuvre inclus et que certaines dépenses sont à confirmer et/ou à ajuster, en fonction des besoins précis d'isolation, ce qui sera à confirmer lorsque le revêtement actuel sera retiré;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Construction Maxime Guilma**i**n Inc., entrepreneur général, le tout tel que présenté dans l'offre de services portant le numéro 1303, au montant de ~~22 954~~$ **22 228$** plus taxes. Que les ajustements requis soient fait en fonction des besoins précis identifiés, lorsque le revêtement sera retiré.
Que le mandat soit demandé pour exécution dès que la température le permettra au printemps 2020 et dès que les portes et fenêtres auront été changées.

Corr. Résol. #167-10-2019

Adoptée

Les Industries Bleu métal S.E.N.C. : projet de résolution
Le conseil ne donne pas suite à ce point de l'ordre du jour.

164-09-2019 Loisirs de Roxton Falls Inc. : demande d'appui pour la présentation d'un projet au FSPS visant le changement du tableau électronique au terrain de baseball

CONSIDÉRANT QUE Les Loisirs de Roxton Falls Inc. présentent une demande de soutien financier dans le cadre du FSPS, qui consiste en un projet de changement du tableau électronique de pointage au terrain de baseball, au coût de 8 180$;

CONSIDÉRANT QU'une contribution au fonds local du FSPS de la Municipalité du Village de Roxton Falls est sollicitée, au montant de 3 272$ et d'un même montant à la Municipalité du Canton de Roxton, laissant une contribution du promoteur de l'ordre de 1 636$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de soutenir financièrement le projet d'achat d'équipements sportifs, présenté par Les Loisirs de Roxton Falls Inc., pour un montant de 3 272$, à même l'enveloppe locale du FSPS de la Municipalité du Village de Roxton Falls. Que la contribution de la municipalité soit toutefois conditionnelle à l'acceptation de la participation du Canton de Roxton au même projet.

Adoptée

2e Période de questions de l'assistance (15 minutes)
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 3 septembre 2019

165-09-2019 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h05.

Adoptée

*En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

| | |
|---|---|
| Jean-Marie Laplante<br>Maire | Julie Gagné, gma<br>Directrice générale et<br>Secrétaire-trésorière |